

70 - Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2015

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Dans le cadre d'une troisième répartition, 2 associations (privée et publique) organisant des colloques, congrès ont sollicité la Ville.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

45^{ème} congrès annuel l'Association des Directeurs et personnels de la direction des Bibliothèques Universitaires et de la Documentation (ADBU) à Micropolis du 29 septembre au 1^{er} octobre 2015

L'ADBU a pour objet la promotion et le développement de la documentation et des bibliothèques au sein de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour cela, elle œuvre activement :

- à la reconnaissance et au développement de la fonction documentaire
- à la reconnaissance et au développement du rôle des bibliothèques universitaires et assimilées dans l'économie de l'édition académique
- au développement des réseaux documentaires régionaux, nationaux et internationaux.

Elle a aussi pour objet de veiller à offrir un espace de dialogue, de mutualisation, de veille et d'échange sur les bonnes pratiques, les évolutions et l'organisation nationale de l'information scientifique et technique.

C'est la première fois que l'ADBU (forte de 450 membres) organise son congrès à Besançon. Le congrès sera organisé autour d'une AG, d'une journée d'étude consacrée à l'é-réputation, la communication et la place des bibliothèques dans le web. Le congrès s'achèvera par une matinée politique posant la question : «vers un domaine public des données».

L'Association attend 500 personnes présentes durant les 3 jours à Micropolis. Une soirée de gala est prévue à la Rodia. Le nombre de nuitées est estimé à 1 200.

Il est proposé de soutenir cet événement par l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 €. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036.

Les journées nationales des Centres Ressources Autismes (CRA) organisées par l'Association INTER UNEC (Interaction Université Economie) et le Centre Ressources Autismes (CRA) de Franche-Comté du 3 au 5 novembre au Kursaal.

Le CRA Franche Comté, ouvert en 2007 suite à la circulaire du 8 mars 2005 portant sur la volonté politique d'améliorer le diagnostic et de faire évoluer les prises en charge de l'autisme est une structure sanitaire et médico-sociale qui s'adresse à toute personne concernée par l'autisme.

Ces journées sont un temps d'échanges et de rencontres pour les 26 CRA de France. Le 3 novembre est consacré à une conférence ouverte au public où sera présent le Professeur JC AMEISEN. Cette conférence a pour objet d'aider à réfléchir sur le changement de regard sociétal dans l'autisme et ses conséquences dans les pratiques professionnelles. Le 4 novembre est une journée de travail Inter-CRA réservée aux professionnels des CRA. Enfin, Le 5 novembre est une journée du Conseil scientifique et technique de l'ANCRA. Cette dernière journée est ouverte au public.

200 congressistes sont attendus représentant de 400 à 600 nuitées.

Il est proposé de soutenir cet événement par l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 €. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces deux subventions.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.